



> Résultat du test

Si vous avez une majorité de Oui, votre projet mérite d'être examiné plus précisément par un de nos conseillers formation:

Nom de l'entreprise:

Nom du dirigeant ou responsable de formation:

Adresse:

Téléphone:

Mail:@

>J'accepte que l'un des conseillers de l'AGEFOS PME me contacte afin d'étudier plus précisément le projet de mon entreprise et les possibilités de financement complémentaire du FSE.

- A renvoyer par fax ou par mail -



Siège national
187, QUAI DE VALMY - 75010 PARIS
TEL 01 44 90 46 46 - FAX 01 44 90 46 47 - SITE INTERNET : www.agefos-pme.com
N° SIRET 301 761 987 00082

FONDS D'ASSURANCE FORMATION DES SALARIÉS DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
Fonds agréé par arrêté ministériel du 24-1-73, renouvelé le 22-3-95



>Agefos PME "Régions" s'engage avec l'Europe pour les entreprises



AGEFOS PME "Région", votre partenaire privilégié formation et emploi, en relation étroite avec l'Europe et le Fonds Social Européen (FSE) accompagne vos projets de développement des compétences, qu'ils soient individuels ou collectifs.

> Le programme européen FSE "Compétitivité Régionale et Emploi" pour 2007-2013 cofinance en France les politiques nationales, régionales et locales en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle.

> Un interlocuteur unique, votre AGEFOS PME "Région"

> Pour agir au plus près des entreprises et des territoires et faciliter la mise en œuvre de ce programme, AGEFOS PME a été désigné par la DRTEFP pour gérer une enveloppe globale de crédits FSE compte tenu de son expérience et de son savoir faire.

Chargé de l'information, de l'aide au montage, de la sélection, de l'attribution de l'aide et du suivi de votre projet, votre AGEFOS PME devient ainsi votre partenaire privilégié pour l'obtention du FSE.

> Nos conseillers formation sont là pour vous orienter dans le dédale des aides européennes et des procédures administratives qui s'y rapportent.

> Nous vous proposons, grâce au document joint, de déterminer en quelques minutes avec l'aide de votre conseiller, si votre projet est susceptible de répondre aux critères européens et ainsi de bénéficier d'un financement complémentaire du FSE en sus des financements habituels que vous propose AGEFOS PME.

> En fonction de vos réponses, si votre entreprise et votre projet sont éligibles, nos conseillers vous accompagneront tout au long de son déroulement et resteront vos interlocuteurs privilégiés.

> Qu'est ce que le Fonds Social Européen (FSE) ?

Créé en 1957 (Traité de Rome), le FSE est devenu le principal instrument financier de la stratégie européenne pour l'emploi. Il répond à l'engagement européen de créer des emplois en plus grand nombre pour faire reculer le chômage et de mieux former les travailleurs, afin qu'ils soient en phase avec les exigences du marché du travail. Comme les autres fonds européens, le FSE est mis en œuvre par périodes de 7 années.

Pour cette nouvelle période de programmation, l'accent est mis sur

- l'anticipation et la gestion des mutations économiques et l'amélioration de l'accès à la formation tout au long de la vie,
- la prévention du chômage de longue durée, et le développement des politiques actives de l'emploi,
- le renforcement de la cohésion sociale pour les personnes les plus éloignées de l'emploi,
- l'amélioration des systèmes de formation et le développement des coopérations transnationales et interrégionales pour la mobilité.

Quelles sont les priorités de l'Europe en matière de formation et d'emploi des salariés ?

Le programme européen « Compétitivité régionale et emploi » soutient, en France, les initiatives pour anticiper et gérer les mutations économiques, combattre le chômage, favoriser l'insertion sociale, lutter contre les discriminations dans le monde du travail, promouvoir le capital humain, les innovations et l'égalité des chances pour tous.

Plus particulièrement, l'Union Européenne entend promouvoir les items suivants dans les projets à destination des entreprises et des salariés

- anticiper et gérer les changements (dont les restructurations économiques);
- faciliter les transitions d'emploi, y compris par la formation;
- développer l'activité professionnelle non salariée, la création d'entreprises et la mobilité géographique;
- encourager les formes innovantes et adaptables d'organisation du travail.

L'objectif général consiste à renforcer les capacités d'adaptation des travailleurs, des entreprises et de développer le marché du travail, dans une perspective de cohésion sociale.



> Monter un projet financé par le FSE c'est au minimum

- prendre en compte les priorités définies par l'Union Européenne
- assurer la publicité du FSE
- mettre en place une comptabilité analytique (ou comptabilité séparée des dépenses)
- assurer un suivi régulier du projet pour modifier éventuellement la convention en cas de changements par rapport au projet initial et en informer votre AGEFOS PME.
- mettre en place un dispositif d'archivage.
- se préparer à tout contrôle dès le démarrage du projet.

> La publicité du FSE

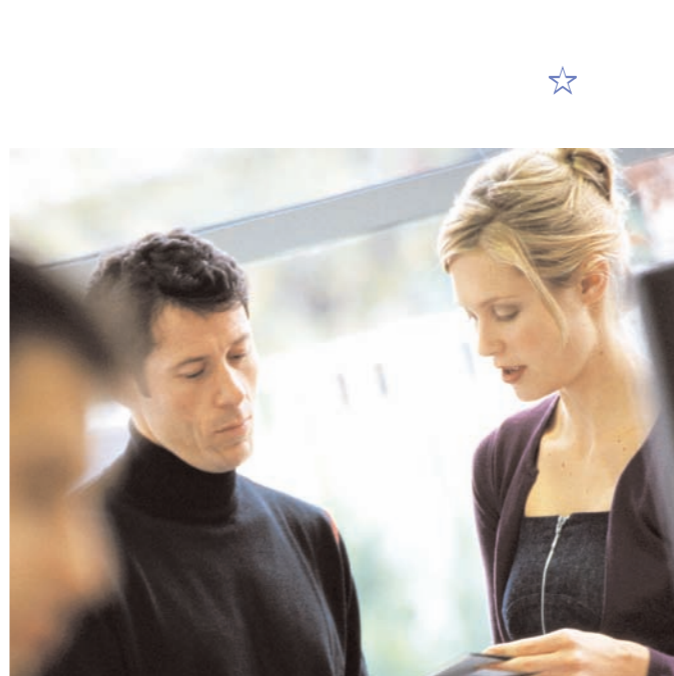
Les entreprises qui bénéficient de l'appui du Fonds Social Européen pour la réalisation de leur plan de formation s'engagent à informer les salariés bénéficiaires de formations correspondantes, de l'appui apporté par le FSE. Dès la demande de subvention l'entreprise doit être capable de décrire les moyens qu'elle compte mettre en œuvre pour respecter cette obligation.

La réalisation effective de cette information des salariés est systématiquement vérifiée par le FSE en cas de contrôle et peut donner lieu à pénalités en cas d'inexécution.

Cette obligation de publicité vise à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'union européenne.

Cette publicité peut prendre plusieurs formes et des moyens variés comme par exemple:

- insertion des logos sur les courriers, brochures, plaquettes, affiches...
- plaquettes d'information à destination des bénéficiaires,
- courriers d'information,
- affiches...



> Le contrôle du FSE

Plusieurs types de contrôles sont effectués tout au long de la mise en œuvre d'un projet.

Les bénéficiaires de fonds européens doivent donc, dès le démarrage d'un projet, s'engager à présenter, en cas de contrôle, à toute autorité nationale ou communautaire habilitée tous les documents et pièces établissant la réalité, la régularité et l'éligibilité d'un projet, des dépenses encourues et des ressources perçues, (en particulier à présenter les pièces justificatives correspondant aux remboursements demandés, notamment les frais annexes : salaires, frais de transport et d'hébergement...).

> Les priorités transversales de l'Europe

Sept priorités transversales sont définies et identifiées aux niveaux communautaire et national : intégration des personnes handicapées, égalité des chances, égalité hommes / femmes, vieillissement actif, développement durable, innovation, caractère transnational ou interrégional.

Afin d'encourager la prise en compte de ces priorités, le taux d'intervention du FSE peut être majoré.

L'ensemble des dossiers devra donc être analysé en tenant compte de la place donnée à ces priorités de façon spécifique (l'opération proposée répond spécifiquement à une ou plusieurs de ces priorités), et de façon secondaire (l'opération n'a pas pour objectif premier de répondre à l'une ou plusieurs des priorités mais peut y contribuer).

> Mon entreprise et mon projet sont-ils éligibles au FSE en 8 points

1 - Mon entreprise n'appartient pas à un groupe et n'a pas plus de 250 salariés.

oui non

2 - Elle est à jour de ses obligations sociales et fiscales

oui non

3 - Elle ne bénéficie pas actuellement d'un financement européen pour le projet que je souhaite mettre en place

oui non

4 - Mon projet vise à améliorer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au sein de mon entreprise

oui non

5 - Mon projet de formation concerne en priorité les salariés des plus bas niveaux de qualification

oui non

6 - Les formations prévues sont en majorité qualifiantes et/ou diplômantes

oui non

7 - La Validation des acquis de l'expérience constitue un élément important de mon projet

oui non

8 - Mon projet répond au moins à l'une des priorités suivantes de l'Europe

- intégration des personnes handicapées,
- égalité des chances,
- égalité hommes / femmes,
- vieillissement actif,
- développement durable,
- innovation,
- caractère transnational ou interrégional.

oui non

